

UNIVERSITE - INDUSTRIE - REGION

La France ne sera demain une grande nation que si elle a su développer son industrie, créer ses régions, adapter son Université. Sur ces trois rocs, elle construira sa puissance, son équilibre, son rayonnement.

Elle doit devenir une société industrielle parce que l'industrie est le moteur du développement. Elle doit par la décentralisation régionale, assurer à la fois le développement harmonieux de ses diverses parties et l'équilibre social et politique.

Elle doit se doter d'une Université moderne, parce que la fonction critique doit être assumée et que la tâche de formation des hommes est devenue prédominante dans une société technique. c'est-à-dire dans une société où le travail n'est plus à aucun niveau séparable d'une instruction.

Poser ces trois objectifs, c'est mettre en évidence leurs liens. La société industrielle ne sera pas une société française, si la régionalisation ne permet pas d'engager l'ensemble national dans les mutations nécessaires. Réciproquement, la décentralisation n'a de sens que si elle crée ou vivifie de nouvelles structures plus adaptées que celles d'une société à dominante rurale.

Le développement économique suppose le développement des organes de formation; mais inversement la vitalité sociale et économique suppose que ces institutions de formation des hommes prennent un peu de champ par rapport aux nécessités immédiates de la production.

L'élaboration et la transmission de la culture et du savoir, . enfin, missions premières de l'Université, ne peuvent se faire ni à l'écart de la société industrielle, ni systématiquement contre elle, sans se condamner à proposer des modalités inutilisables pour des hommes qui, de toutes façons, vivent dans cette société.

Enfin, à la fois pour organiser son autonomie et pour entretenir des rapports étroits avec la société industrielle, l'Université a besoin d'avoir une certaine liberté d'allure au niveau de la région.

LA SITUATION ACTUELLE : OMBRES et LUMIERES

LES OMBRES

La poursuite de ces objectifs rencontre la résistance de mentalités anciennes, tenaces et diffuses. L'industrie est la mal aimée d'une société qui ressent encore fortement la nostalgie paysanne, et elle s'est en conséquence repliée sur elle-même et n'a pas volontiers cherché à exploiter les ressources de l'Université.

L'idée régionale vit encore difficilement et notre peuple s'est trouvé mille prétextes pour ne pas franchir le pas décisif, quand on lui a montré la voie.

Dominée par l'idée de culture désintéressée, l'Université s'est repliée sur elle-même dans le domaine scientifique, pourtant le plus intimement lié au progrès technique et au développement industriel.

LES LUMIERES -

Certes, cette description commence déjà à prendre un caractère caricatural, et elle n'a jamais été tout à fait vraie. Parler sans nuance de l'isolement universitaire, ce serait oublier la médecine et la pharmacie, les écoles d'ingénieurs, et qu'une large partie du développement universitaire se fait depuis quelques années en intime liaison avec le monde professionnel. Pour définir les I.U.T., pour les administrer et pour y enseigner, l'Education nationale s'est largement appuyée sur les professionnels.

Il faut ajouter les institutions des lois de formation professionnelle et de promotion sociale qui ouvrent un large éventail de possibilités d'action communes. L'attrait des ressources importantes dont dispose le fonds de formation professionnelle peut orienter vers des objectifs précis et concrets des entreprises de formation permanente qui se développeront inévitablement dans l'Université.

L'APPORT DE LA LOI -

Mais s'il est grossier de parler d'un isolement de l'Université et de l'industrie (si l'on tient compte des écoles, des IUT, de certaines facultés), il reste que ces éléments se sont développés comme à l'écart et qu'il existe au sein de l'Université entendue au sens large, une séparation profonde entre un secteur orienté vers le monde économique et un secteur qui en reste isolé terriblement.

La loi d'orientation est incontestablement un facteur positif. En posant que la formation des cadres dont la nation a besoin est l'une des missions essentielles des universités nouvelles, la loi a changé le caractère dominant de la fonction universitaire, qui n'est plus de "conférer des grades", de déterminer le niveau atteint dans une branche du savoir.

Mais le bénéfice que l'on peut retirer de la loi rencontre pour le moment deux obstacles majeurs

Elaborée au moment même où se préparait la réforme régionale, cette loi s'est trouvée comme isolée après l'échec de la loi référendaire.

L'Université se trouve à la pointe du combat pour la décentralisation, mais à une pointe si avancée que l'issue n'est pas certaine. L'autonomie, si elle ne devait pas s'enraciner dans la société régionale, risquerait de n'être qu'un autre nom de l'isolement.

Le second obstacle, c'est la préoccupation des structures. Depuis plus d'un an, l'Université est occupée à recomposer son visage. Cette période risque de s'étendre encore sur quelques mois.

Si je suis si décidé, à avancer vite dans cette phase des "constituantes", c'est que la phase "législative" me paraît la plus importante. Nous n'éviterons pas que certaines des nouvelles universités ne présentent au départ quelques bizarreries et que nous ne soyons pas trop satisfaits de certains assemblages, mais il ne faut pas ici céder au perfectionnisme.

Le perfectionnement du système, au point où nous en sommes, ne peut plus guère venir que d'une réflexion sur les problèmes de formation. C'est elle qui mettra en lumière les avantages et les inconvénients des assemblages et des découpages actuels.

Avec les décrets qui ont ou vont incessamment déterminer la composition des assemblée constitutives de 45 universités, nous allons atteindre une étape essentielle, celle où la constitution du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche devient possible. Les université qui, en vertu de ces décrets, vont élire leurs assemblées, élaborer et faire approuver leurs statuts, et enfin se verront érigées en établissements publics, ces universités rassemblent plus de la moitié des enseignants et des étudiants de France et c'est cette proportion qu'il faut atteindre pour pouvoir réunir le Conseil national.

C'est une action comme celle de votre fédération qui permettra enfin de surmonter des préventions que les troubles universitaires ont suscitées ou renforcées chez beaucoup de responsables des milieux économiques. Il ne faut pas se cacher que ces préventions sont fortes et qu'elles menacent le développement universitaire. Il serait grave qu'au moment où tant de facteurs poussent l'Université à l'ouverture, elle se voit repoussée dans l'isolement dont elle a aujourd'hui une bonne chance de sortir. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de la situation actuelle.

LES LIGNES D'EFFORT

Je voudrais maintenant dessiner quelques axes sur lesquels il me semble que la coopération nécessaire progressera ou devrait progresser.

LE ROLE de l'ECOLE

S'il s'agit de transformer la mentalité française, il nous faut le faire là où elle se forme, c'est-à-dire à l'école, au collège, au lycée. Ce n'est pas à 18 ans ou 20 ans qu'un adolescent doit recevoir les moyens de comprendre la société. Nous avons déjà empiriquement, commencé. Nous voulons agir dès le niveau du premier cycle, c'est-à-dire le niveau du tronc commun d'enseignement où se forge l'unité de la culture nationale. Nous allons concevoir pour ces classes un enseignement programmé d'ouverture au monde économique

En outre, la technologie s'ajoutera à la liste des disciplines fondamentales et obligatoires de la classe de 4ème pour 1970.

LES COMMUNICATIONS ENTRE L'UNIVERSITE et L'INDUSTRIE

L'essentiel est l'information mutuelle. Information sur les activités : les universités devraient être tenues au courant des problèmes de recherche que se posent les grandes entreprises, et les industriels devraient être informés de l'existence et de la valeur de certaines recherches entreprises dans nos universités par la publication annuelle d'une sorte de rapport d'activités de nos universités.

Information sur les débouchés : l'une des fonctions de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions pourrait être de mettre à la disposition des jeunes, les renseignements désirables. Les industriels pourraient aisément aider dans cette tâche, en communiquant à l'O.N.I.S.E.P. la liste de tous les postes dont ils disposent chaque année, et que l'Office publierait.

Mais l'échange des idées n'est rien sans l'échange des hommes. Les professionnels peuvent devenir professeurs associés et plus facilement encore conférenciers extérieurs comme dans les IUT.

ACTIONS COMMUNES

La question capitale est de savoir comment les formations universitaires seront définies. Les initiatives isolées se multiplient, mais les universitaires sont démunis et, quand ils s'adressent au secteur professionnel, la réponse <n'est> pas toujours très claire, ni unique, ni cohérente, ni complète.

Dans ces conditions, j'ai décidé d'agir à deux niveaux, ou plutôt selon deux rythmes.

Pour y voir clair à moyen terme, il faut que notre pays se dote d'un organe d'étude permanent, sérieux, bien outillé, sur cet immense domaine des qualifications professionnelles et des formations correspondantes. Ce sera le C.E.R.Q (Centre d'Etudes et de recherches sur la Qualification), cerveau de l'O.N.I.S.E.P..

Et puis, il y a le court terme; il y a le VIème Plan à préparer; il y a ce besoin de passer de la théorie à la pratique de la pluridisciplinarité.

C'est pourquoi sur le modèle de ce qui avait été fait pour les IUT, j'ai décidé de créer quatorze groupes de travail chargés de définir par grands secteurs de fonctions professionnels, les filières de formation. Ce travail ne s'imposera pas aux universités mais les aidera au moment où, vers la fin de cette année universitaire elles pourront "souffler" et aborder le travail à fond.

A moyen terme, comme à court terme, c'est une véritable dialectique des besoins et de la formation que nous voulons instaurer ; une dialectique, parce qu'il ne s'agit pas de subordonner les formations à des débouchés statiquement définis, ni de prétendre que des formations sans contrôle créeront leurs débouchés, mais de réunir universitaires, employeurs, syndicalistes pour opposer des schémas de formation, aux universités comme à la société de demain.

* Dans le domaine de la recherche, l'isolement est le plus paradoxal et le moins admissible. La recherche dite appliquée n'est pas un dérivé de la recherche fondamentale, mais une conjugaison de la recherche scientifique et du souci du progrès technique, et l'exercice de cette conjugaison demande le plus souvent une recherche technologique autonome.

Pour l'Université, le choix est donc simple : ou bien se condamner, voir disparaître de l'Université la recherche technologique qui de toutes façons devrait être développée; ou bien reconnaître et accueillir le facteur technologique et, par voie de conséquence, l'existence du fait industriel.

C'est dans cet esprit encore que nous avons créé les trois instituts polytechniques nationaux, dont celui de Grenoble,

UNE NOUVELLE FORMULE UNIVERSITAIRE

Une institution universitaire nouvelle devra se développer soit au sein des universités pluridisciplinaires, soit comme la dominante d'une université: une institution qui sera construite autour de la technologie, comme les facultés se sont construites autour des sciences pures, comme les écoles d'ingénieurs se sont formées autour d'un métier.

On voit sans mal comment ces institutions seront un pont entre l'Université et la société industrielle.

UN CADRE D' ACTION : LA REGION

Insister sur l'apport et l'appui de la région, ce n'est pas oublier que toute université a vocation nationale, et même vocation européenne, voire universelle.

Mais la région a déjà montré combien elle était sensible à l'animation économique suscitée par les universités.

La formation permanente ne peut guère s'opérer qu'au niveau de la région, et, à travers elle, ce sont les programmes de formation eux-mêmes qui seront en partie orientés en fonction de la région. Si les universités acceptent d'entrer dans la dialectique des besoins et des formations, il est clair que le lien régional ne pourra que se renforcer. Enfin, la recherche, si elle doit s'appuyer sur l'industrie et tirer d'elle une partie de ressources, s'appuiera de préférence sur l'industrie locale.

Je suis convaincu que c'est dans le cadre régional et au niveau de la recherche que commencera à se développer une participation financière significative des entreprises à la marche et au développement des universités.

En désignant les deux premières universités lyonnaises, j'ai déclaré que la troisième université, qui sera construite à la Croix-Laval, devrait être une université originale, non pas la recomposition de morceaux disparates des anciennes facultés, mais un complexe ordonné autour d'une ou de plusieurs idées. La Croix-Laval devrait être la première université née du corps même de l'ancienne qui soit organisée selon le vœu de la loi, à la fois pour former des cadres dont la nation a besoin et pour faire avancer la connaissance; les voies de ce progrès lui-même ont besoin d'être explorées sans trop de références aux schémas anciens.

X

X

X

ANEXEII (suite)

RAPPORT ORTOLI MONTJOIE

"En définitive, le facteur essentiel du développement de l'industrie est peut-être l'existence et la diffusion dans l'ensemble de la société d'une mentalité, d'un "état d'esprit industriel". Il faut sans doute retenir un souci d'efficacité à tous les niveaux dans les grandes affaires comme dans les petites, le soin et le sérieux apportés aux étudiants et aux réalisations; une disposition favorable à l'innovation et à la mobilité; le goût de l'initiative, de l'entreprise du risque une conscience claire des avantages collectifs du développement enfin, une attitude positive vis-à-vis du profit, regardé non comme une tare, ni même seulement comme l'annexe du succès, mais bien comme son signe objectif essentiel et la sanction de la gestion de l'entreprise".

"Enfin, le groupe de travail, souhaite insister davantage sur un troisième facteur, qui lui paraît de loin le plus important, et qui, de plus, ne peut être modifié fondamentalement que sur une période assez longue; il s'agit de l'ingérence du système d'éducation sur les mentalités".

"Il faut d'abord remarquer que la "mission industrielle de l'appareil éducatif, bien loin de se réduire à la formation et éventuellement, au recyclage des cadres, concerne en fait l'ensemble de la nation, car c'est la société toute entière qu'il s'agit de rendre apte aux exigences du développement industriel moderne".

"Le groupe préconise que soient développées dès l'école les attitudes et les mentalités exigées par l'activité industrielle: le goût de l'initiative intellectuelle, l'habitude d'un travail réalisé en équipe en vue d'objectifs précis, la curiosité, l'aptitude à remplir une fonction déterminée dans un organisme d'ensemble, le sens des responsabilités.

"Le groupe a, en outre souhaité que l'enseignement soit davantage axé sur la vie économique, en particulier que, dès le primaire, si possible, les enfants apprennent à connaître le rôle et le fonctionnement de l'entreprise, et que le calcul économique, en commençant par la détermination du prix de revient, constitue une matière de base dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur technique et les Grandes Ecoles".

X
X X

INTRODUCTION DU PATRONAT

CONVENTION TYPE A

(Application du titre IV de la loi du
3 Décembre 1966, art. 9 - Décret N° 67 996
du 15 Novembre 1967)

CONVENTION RELATIVE AU CENTRE D'ACTUALISATION
DES CONNAISSANCES INSTITUEE AUPRES DE L'UNIVERSITE
DE CLERMONT-FERRAND

Entre le Ministre de l'Education nationale d'une part,

et

le Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

OBJET et ORGANISATION du CENTRE et des CYCLES de FORMATION

ARTICLE 1er

En application du titre IV de la loi n° 66 822 du 3 décembre
1966, d'orientation et de programme sur la formation profes-
sionnelle, il est créé auprès de l'Université de CLERMONT-
FERRAND, un centre de formation permanente.

Ce centre a pour objet d'organiser, en coopération avec :

- les entreprises dont les noms suivent :

Manufacture française des pneumatiques Michelin, CEGEDUR,
Thomson-Houston, EDF, l'Atelier industriel de l'Aéronautique de
Clermont-Ferrand et la Manufacture des Tabacs.

- Des organismes professionnels et des organisations syndicales

comme la Chambre de Commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand
-Issoire et la Confédération Générale des Cadres.

- des Associations

telles que le Centre régional "Auvergne Bourbonnais",
associé au Conservatoire national des Arts et Métiers, .
l'Association pour le développement de l'enseignement
et de la recherche "Auvergne" et le Comité départemental
d'expansion économique du Puy-de-Dôme.

Les activités de formation professionnelle suivantes :

* donner aux techniciens supérieurs et assimilés et aux ingénieurs ainsi qu'aux cadres des diverses branches d'activité, les moyens de se tenir informés des progrès de la science et de la technique dans leur domaine professionnel et leur permettre l'adaptation à toutes méthodes ou techniques nouvelles dans la profession d'origine ou dans une autre profession.

* dispenser à des cadres de formation universitaire une formation pratique complémentaire.

* perfectionner les ingénieurs et cadres dans les techniques de gestion des entreprises.

* préparer la reconversion des techniciens supérieurs, des ingénieurs et cadres.

* former ou permettre la formation ou le perfectionnement des chefs d'entreprise et des cadres du commerce, de l'industrie et des membres des professions libérales.

Le Centre peut également assurer toutes activités de formation que l'évolution des besoins rendrait nécessaire.

ARTICLE 2

1° Le Centre est doté d'un Conseil, auquel participent, avec les représentants de l'Université de Clermont-Ferrand et des administrations intéressées, les employeurs désignés par les entreprises et les travailleurs choisis par les organisations professionnelles intéressées.

La composition de ce Conseil est donnée dans l'annexe 1.

2° Le responsable du centre est désigné par le Ministre de l'Education Nationale après avis du Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.

3° La comptabilité du Centre est distincte de celle de l'Université.

ARTICLE III

Les cycles de formation organisés par le Centre consistent soit en stages à temps plein, soit en cours du soir qui sont organisés compte tenu des possibilités d'utiliser pleinement les moyens en personnel et en locaux disponibles.

1° L'objet de chaque cycle de formation, le lieu, la période au cours de laquelle il doit se dérouler et les modalités d'organisation, le nombre de stagiaires prévus, les locaux utilisés, les horaires retenus, les programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques qui doivent être mis en oeuvre ainsi que la sanction de la formation reçue, font l'objet de propositions établies par le responsable du Centre après avis du Conseil du Centre.

Ces propositions sont contenues dans l'annexe 1 et soumises chaque année à l'approbation du Ministre de l'Education Nationale

2°La formation est donnée dans les locaux de l'Université de Clermont-Ferrand. Les entreprises intéressées ou tout autre organisme public ou privé, peuvent mettre à la disposition du Centre leurs installations et outillages pour les stagiaires relevant du Centre, par voie d'accord particulier.

II - STAGIAIRES

ARTICLE 4

Avant l'ouverture de chaque cycle de formation, les candidatures sont suscitées, en liaison avec les services publics compétents, les organismes et organisations professionnels intéressés, par une information fournie par le Centre.

Les candidatures peuvent être présentées par les entreprises ou les organismes et organisations professionnels intéressés par la présente convention ou adressés à titre individuel au Centre.

ARTICLE 5

Le choix des candidats est opéré sur des critères et dans les conditions arrêtées en accord avec le Ministre de l'Education Nationale suivant les modalités définies à l'annexe n°1.

ARTICLE 6

Les stagiaires à temps complet présentés au Centre par leurs employeurs, bénéficiant, en vertu d'accords spéciaux entre, le Centre et les dits employeurs et dans les conditions prévues par ces accords, du maintien intégral de la rémunération qu'ils percevaient avant leur entrée en stage.

ARTICLE 7~

Dans le cas où les intéressés ne perçoivent aucune indemnisation ou allocation, ou des indemnités ou allocations inférieures au salaire minimum interprofessionnel garanti, les cotisations de sécurité sociale incombant au centre sont calculées sur la base de ce dernier et remboursées par l'Etat.

Le Centre prendra les dispositions appropriées pour assurer la couverture des risques d'accidents du travail pour les stagiaires qui ne seraient pas couverts par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8

Le responsable du centre s'engage à rechercher auprès des employeurs intéressés les modalités propres à assurer la reconnaissance de la formation acquise par les stagiaires du Centre.

III - PERSONNELARTICLE 9

Le personnel appelé à dispenser l'enseignement est choisi par le responsable du centre, après avis du conseil du centre parmi:

- les membres des diverses catégories de personnels d'enseignement et de formation;
- les personnes choisies en raison de leur compétence dans le domaine considéré notamment dans les entreprises et les professions intéressées et parmi le personnel formé à cet effet par les organismes spécialisés;
- le Ministre de l'Education Nationale peut apporter son concours par voie d'accord particulier à la formation des personnels appelés à assurer un enseignement au Centre.

ARTICLE 10.

La rémunération des personnes dispensant un enseignement au Centre, ainsi que celle du personnel de direction et d'administration est assurée par le Centre, Elle est établie compte tenu de la réglementation en vigueur.

IV CONCOURS FINANCIER et TECHNIQUE DE L'ETATARTICLE 11

La subvention de l'Etat destinée à concourir aux dépenses de fonctionnement est fixée au vu des prévisions budgétaires de l'annexe n° 2, compte tenu des ressources, et en particulier des subventions versées en exonération de la taxe d'apprentissage, que le Centre peut obtenir, par voie d'accords particuliers de personnes publiques ou privées intéressées à son fonctionnement.

ARTICLE 12

Des documents concernant les programmes et les progressions d'enseignement, les modalités selon lesquelles peuvent être sanctionnées les différentes formations dispensées dans le Centre, des sujets-types d'épreuves ainsi que d'autres documents de nature pédagogique ou technique, pourront être fournis par les services ou organismes compétents relevant du Ministre de l'Education Nationale à la demande du Centre.

CONTRÔLE PEDAGOGIQUE ADMINISTRATIF ET FINANCIERARTICLE 13

le contrôle pédagogique est exercé par des personnalités désignées par le Ministre de l'Education Nationale. Il porte sur l'objet, les méthodes, les programmes et la qualité de formations dispensées.

ARTICLE 14

Le contrôle administratif et financier de l'Etat s'exerce sur le Centre dans les mêmes conditions que sur les autres établissements d'enseignement supérieur dépendant du Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand.

Le budget annuel ainsi que le compte de gestion sont établis par le responsable du centre, et transmis avec l'avis du conseil du Centre au Ministre de l'Education Nationale.

VI. APPLICATION et DUREE de la CONVENTION

ARTICLE 15

Le Ministre peut, le conseil du centre ayant été consulté, demander, à tout moment, au responsable du Centre, de modifier les conditions d'organisation ou de fonctionnement d'un cycle de formation en cours, lorsque celles-ci apparaissent défectueuses, ou, d'en adapter l'objet ou les méthodes aux exigences ou aux possibilités nouvelles que ferait apparaître, l'évolution de l'emploi et des moyens de formations Le Ministre peut, dans les mêmes conditions, mettre fin sans délai à la convention dans le cas où le contrôle exercé sur le centre fait apparaître que l'organisation des cycles de formation ou la gestion du Centre ne répond pas aux conditions définies dans la Convention.

ARTICLE 16

La présente Convention est établie, pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction et par période d'un an.

ARTICLE 17

Lorsqu'il est mis fin à la convention, des dispositions particulières sont prises, le conseil du centre ayant été consulté, pour sauvegarder les intérêts des stagiaires en cours de formation.

ARTICLE 18

La présente convention prend effet à partir du :

Fait à Paris, le 21 Juin 1968

Vu au contrôle financier le :
17 Mai 1968

Signé : J.ROSENWALD
Sous le n° 24 849

P/ Le MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE : P. LAURENT

Le Recteur de l'Académie de
CLERMONT-FERRAND
Singé : Etienne LAPALUS

ANNEXE IV

UNION DES GRANDES ECOLES

A N A L Y S E D E L A R E F O R M E DES E.N.S.I

LE CONTEXTE POLITIQUE DE LA REFORME

Alors qu'Edgar FAURE disait que les écoles d'ingénieurs devaient faire partie des nouvelles universités pluridisciplinaires, plusieurs directeurs de Grandes Ecoles, ainsi que des associations: d'Anciens Elèves, ont mené une vive campagne depuis le vote de la Loi d'Orientation de l'Enseignement supérieur, pour s'y opposer. Ils prétendaient qu'il fallait préserver ces établissements "qui marchent", de l'agitation régnant dans les universités. Couve de Murville, alors Premier Ministre, s'étant rangé à leur avis, l'affaire était restée en suspens. Reprenant la solution de compromis choisie par son prédécesseur, Olivier Guichard a réussi à la faire aboutir. Le décret publié le 15 Octobre au Journal Officiel, ne traite que du cas des écoles qui ont le statut d'Institut, de faculté ou d'université, Il s'agit de 33. "Ecoles Nationales Supérieures Ingénieurs. (E.N.S.I.).

ANALYSE DU DECRET

Le décret fixe trois catégories d'E.N.S.I

1) Celles qui constituent des unités d'enseignement et de recherche avec dérogations

Il s'agit de 11 écoles (les plus petites), dont certaines comptent moins de 50 élèves. Elles constituent des "unités d'enseignement et de recherche", avec plusieurs dérogations importantes qui seront exposées plus loin dans le texte. Ces écoles sont :

* Les Ecoles Nationales Supérieures' de :
- Chimie de CAEN, CLERMONT-FERRAND, RENNES
- d'Electronique et d'Electromécanique de CAEN
- Sciences de l'ingénieur de NANCY
- Electronique de BORDEAUX

* Instituts de :
- Chimie de BESANCON
- Biologie Appliquée de DIJON
- Physique de MARSEILLE
- Pétroléochimie de MARSEILLE

* Ecole d'Application des Hauts Polymères de STRASBOURG

2) Celles qui constituent des unités d'enseignement et de recherche érigées en Etablissements Publics à caractère scientifique :

Huit E.N.S.I. plus importantes seront rattachées à des universités, mais bénéficieront du statut d'établissement public. Il s'agit de l'Ecole de Chronométrie de BESANCON, des Ecoles de Chimie de BORDEAUX, de PARIS, de LILLE, de MONTPELLIER et de STRASBOURG. Des Ecoles de mécanique de NANTES et de POITIERS :

3) Celles qui constituent des unités d'enseignement et de recherche au sein de groupements qui forment les Instituts Nationaux Polytechniques :

Quatorze E.N.S.I. importantes, concentrées dans trois villes sont regroupées en trois Instituts Nationaux Polytechniques de GRENOBLE, NANCY et TOULOUSE.

Ces Instituts, dans l'intention du ministère, doivent constituer le noyau de départ d'universités de Technologie qui pourraient comprendre les Instituts Universitaires de Technologie et d'autres formations nouvelles à finalité professionnelle.

La première remarque qui s'impose, est qu'en aucun cas, le principe de la hiérarchie entre les écoles n'est remis en cause. Bien au contraire ! L'écart va se creuser : les E.N.S.I. qui deviennent des unités d'enseignement et de recherche perdent l'autonomie financière qu'elles possédaient en tant qu'écoles, par exemple; les autres la conservent.

II Les prérogations

1) La sélection

Article 8: "l'accès à ces unités est subordonné à la vérification préalable du niveau des, connaissances et des aptitudes des candidats". En clair, cela veut dire que le concours est conservé et donc, aussi la ségrégation sociale qui accompagne ce concours.

2) L'Administration

Article 5 : "Chaque unité est administrée par un.. conseil...(qui comprend, obligatoirement, pour un tiers de ses membres des personnes extérieures choisies en raison de leur compétence, notamment de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités de l'établissement".
"Les désignations de ces personnes sont faites par le Recteur.
" On s'oriente donc vers une dépendance de l'école vis à vis de l'industrie par le biais des "personnes extérieures"dont la nomination échappe totalement au conseil « désignation par le recteur »

D'autre part, :

Article 7 : "Chaque unité est dirigée par un directeur nommé par le ministère de l'Education Nationale, après avis du Conseil".

On peut s'interroger sur la signification de la dualité de pouvoir qui existera entre le conseil (élu par les professeurs, les élèves), et le Directeur (nommé par le ministère de l'E.N.), Pour nous, la situation est claire Nous savons très bien qu'un directeur, nommé par le ministère, qui décide du montant des crédits, aura plus de poids que le conseil. On ira dans le sens de la soumission du conseil au directeur, ce qui supprimera dans les faits la dualité de pouvoir. On ira dans le sens d'un renforcement de l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et celle du patronat et on dénaturera un peu plus la participation,

On peut déjà relever que :

Article 10 "(Le directeur) peut passer des contrats, au nom de l'établissement public dont l'unité fait partie pour le compte de celle-ci.

"Il nomme les personnels vacataires et contractuels".

Article 11 "Le choix des enseignants appelés à exercer dans l'Unité relève du directeur, après avis d'une commission de .. composée de représentants des enseignants et des personnalités extérieures à l'unité..."

Tout ce qui concerne les contrats avec l'industrie (et donc du degré de dépendance des écoles vis-à-vis de l'industrie), de la nomination des professeurs titulaires comme contractuels, échappe au conseil, il donne son avis c'est tout ! (les personnes extérieures étant sur le même pied d'égalité que les professeurs dans la commission).

3) La spécialisation existe, et, le choix de celle-ci est fait par le Ministère :

Article 3 "Les spécialités définissant la formation qu'assurent ces unités sont fixées par arrêté du ministère de L'Education Nationale".

SIGNIFICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

I - CONTINUATION D'UNE POLITIQUE

On peut tout d'abord souligner que ce décret marque la continuité de la politique universitaire du pouvoir. Après les colloques de CAEN et d'AMIENS, qui avaient souligné le caractère archaïque des Grandes Ecoles sur le plan technique (peu de recherche, effectifs trop faibles...), et donc leur incapacité à fournir au patronat les cadres dont il a besoin en quantité et qualité, le gouvernement s'était orienté vers une politique de création progressive d'enseignements à caractère technique dans le supérieur. Ce fut la création

des IUT , puis d'U.E.R. de technologie (LILLE, CLERMONT) et dernièrement le décret des ENSI. Ces mesures, indique-t-on au Ministère, s'inscrivent "dans le cadre d'une politique générale de mise en place d'universités scientifiques et techniques d'un type nouveau qui seront l'un des éléments importants de la rénovation du système universitaire français",

II RIEN NEST REMIS EN CAUSE FONDAMENTALEMENT

Il y a loin des grandes déclarations de principe et la réalité ! Il est bien évident que le décret des ENSI, sous des aspects "modernistes" (rapprochement avec l'Université. cogestion..) ne change pas les caractéristiques fondamentales des Grandes Ecoles. Ce décret est le reflet du compromis politique entre deux tendances au sein du gouvernement, qui représentent approximativement, dans les faits l'opposition entre la bourgeoisie "moderniste" liée aux monopoles, et la bourgeoisie liée aux secteurs archaïques de la production (P.M.E.). La première met surtout l'accent sur les besoins importants en main d'oeuvre qualifiée des monopoles. Besoins qui ne sont pas couverts entièrement par les grandes écoles et qu'il importe donc de réformer (une ouverture vers la faculté) pour augmenter le recrutement ; et pour coordonner la recherche. Pour les "modernistes", la dynamique du système ("l'expansion" et l'idéologie contenue dans les matières et les choix techniques - "la technocratie"), suffit à mystifier les élèves qui se rangent ainsi en grande majorité du côté de l'ordre établi. La bourgeoisie liée au P.M.E. se méfie de l'expansion à outrance, des technocrates dont elle subit trop souvent les conséquences. D'autre part, ses besoins en main d'oeuvre qualifiée sont moindres. Elle hésite donc à ouvrir les écoles "qui ne marchent pas si mal", Elle insiste davantage sur la formation idéologique proprement dite (sociologie industrielle, défense des intérêts, culte de la "grande famille"... etc...), C'est tellement plus facile de former "sous cloche" des cadres dévoués au système.

Les ENSI, sous leur nouvelle forme, gardent donc leur propre système de recrutement : classes préparatoires, concours d'entrée, système particulièrement abrutissant qui bloque toute prise de conscience des élèves. Il développe de plus, l'esprit de concurrence entre ceux-ci de mythe de la réussite personnelle, et de la promotion sociale, L'idéologie "sélectionniste" est donc une constante du nouveau système. Idéologie selon laquelle tout le monde ne peut pas faire les études qu'il veut et ne peut pas être ingénieur Cette vision pose en postulat, implicitement, que la division capitaliste du travail est la seule possible ! ce postulat, masque ainsi la contradiction qui existe entre le fait que le développement des connaissances n'a de sens qu'en fonction des besoins de l'homme (combattre l'ignorance, dominer la nature...) et le fait que seule une minorité en profite.

Ainsi on ne voit pas le rôle supplémentaire que les classes dirigeantes attribuent aux écoles : et reproduire leur domination.

En effet, les écoles avec leur concours, sont le moyen par excellence de doser finement les différentes catégories d'ingénieurs en fonction de la demande du marché de l'emploi, de façon à éviter tout changement brusque du rapport de force entre les classes sociales et de préserver ainsi les privilèges des cadres en exercice (les volontés malthusiennes des sociétés d'anciens n'en sont que le reflet). Cette forme de sélection, en favorisant l'esprit d'abstraction, en donnant une grande importance à l'oral, et donc à la faculté de "savoir se présenter", à la facilité de parole, à la maîtrise de soi-même (valeurs particulièrement prisées par les classes dominantes) est aussi un excellent moyen de sélection sociale. L'examen teste donc, d'une façon indirecte, l'assimilation des principes dans lesquels les dirigeants reconnaissent leurs fils.

D'autre part, à cause de leur administration propre, de leur autonomie de gestion, des professions relativement semblables auxquelles, elles préparent, les ENSI-UER, garderont leur aspect fermé, leur cloisonnement et leur caractère "d'élite".

Dès lors, on comprend mieux le compromis : rapprochement avec l'université, mais pas de fusion !

III - LE PATRONAT EST PRESENT ! ...

I Par contre, la liaison Ecole-industrie n'a pas soulevé de problèmes entre les différentes couches de la bourgeoisie. L'utilisation grandissante de la science et de la technique pour augmenter la productivité, implique une liaison étroite entre les centres producteurs de cette science (l'université, les écoles), et les utilisateurs (les entreprises). Cette liaison était demandée depuis longtemps avec insistance par les milieux patronaux.

L'enseignement en général, et l'école en particulier, doivent être conçus en fonction de leurs besoins. Cette volonté ne serait pas condamnable en soi, si les besoins à court terme du patronat coïncidaient avec ceux des salariés; car il est bien évident que le développement de l'industrie n'a de sens qu'en fonction des besoins qu'il permet de satisfaire et de la façon de les satisfaire. Cette façon, c'est le type de la division du travail créée par le patronat. Elle concerne donc les problèmes de formation qui nous intéressent. A ce niveau, on remarque déjà des distorsions d'intérêts. Le développement continu de la technique, par exemple, implique des cadres susceptibles de se "recycler" plusieurs fois dans leur vie. Cela suppose des connaissances de base susceptibles de leur permettre, à partir de celles-ci, de suivre l'évolution des connaissances dans les domaines qui les concernent ainsi que leurs articulations avec les autres domaines. Or, cette "polyvalence" coûte cher. On s'oriente donc, sous l'impulsion du patronat et de son état :

1) vers une spécialisation poussée des unités (exemple: Clermont-Ferrand : techniciens spécialisés en pollution de l'atmosphère !) qui formeront des gens immédiatement rentables mais pas longtemps !

2) à un degré plus élevé (Instituts polytechniques), tout un ensemble d'enseignements spécialisés mais cloisonnés (la pluridisciplinarité), qui ne donneront pas de formation méthodologique (pas de véritable polyvalence).

C'est une contradiction que nous dénonçons, c'est en particulier à cause de celle-ci que nous refusons la soumission de l'école au patronat, qui va se faire dans les faits, <par> le biais de la cogestion. En effet, dans les conseils, les "personnes extérieures" ont obligatoirement un tiers des sièges, elles donnent leur avis sur la nomination des professeurs, etc.. Spécialisation, et participation directe de membres de l'industrie, feront que les ENSI-UER seront sous la coupe directe du patronat local.

IV POURQUOI UNE HIERARCHIE ENTRE LES ECOLES ?

On peut tout d'abord avancer toute une série de raisons techniques. Certaines écoles sont isolées, petites ont des difficultés de recrutement : on les rattache à la faculté ! Plusieurs écoles importantes se trouvent dans la même ville, des échanges enrichissants peuvent se faire facilement, le recrutement ne pose pas de problèmes : on les regroupe en instituts !

Cela nous le savons ! certaines constatations nous incitent cependant à penser qu'il y a autre chose ! la règle du rassemblement par ville connaît plusieurs exceptions importantes. Ainsi, à Nancy, l'ISIN est érigée en UER directement rattachée à l'Université et ne fait donc pas partie de l'Institut Polytechnique de cette ville. Chimie LILLE n'a aucun lien avec l'UER de Technologie, de même à MONTPELLIER. D'autre part, certaines écoles se trouvant dans la même ville n'ont pas été regroupées entre elles, etc..,

Autre remarque : les Instituts Polytechniques rassemblent des écoles ayant un recrutement différent qu'il faudra unifier (certaines recrutent sur Physique Chimie et Mathématiques Physique, d'autres ne le font pas).

Il y a donc d'autres considérations qui ont motivé ces choix. Ce sont les considérations de niveau ou de hiérarchie entre les ENSI. Cette hiérarchie à notre avis, est imposée par la structure de l'appareil de production, que l'école est chargée d'approvisionner en main d'oeuvre. Cette structure est créée par le patronat.

Celui-ci s'ingénie à multiplier les "catégories" de salariés en hiérarchisant leurs fonctions et en poussant jusqu'au bout la division du travail intellectuel. Techniciens supérieurs, ingénieurs de fabrication ou d'étude, "cadres de direction ou gestionnaires" sont les trois

grandes catégories que réclame le patronat, En prétextant que les compétences ne sont pas les mêmes, il poursuit ainsi une politique de division des couches intellectuelles qui lui assure sa domination (diviser pour régner) Est-il étonnant que le décret sanctionne sur le plan juridique, la hiérarchie qui existait, de fait entre ces trois catégories d'ENSI ? catégories qui respectent approximativement des différentes compétences, dont les élèves ont tout à perdre ? (enseignement d'élite, et enseignement au « rabais »!).

Cette hiérarchie est directement liée, d'autre part, à l'idéologie des classes dirigeantes, basée sur le libéralisme économique et la concurrence. Il s'agit donc de conformer, par la structure des appareils de formation, les élèves à cette idéologie, d'abord entre eux (concours, classement), ensuite et surtout par la compétition entre les écoles Ainsi, malgré leur statut juridique d'UER -mais d'UER de différents niveaux - on développera l'idéologie de la concurrence entre les différentes parties de l'université. L'idée d'universités concurrentielles tant vantée par le patronat et certains ministres, fera son chemin jusqu'au jour où on pourra effectivement les mettre en place.

Il apparaît donc, en ce qui concerne les élèves, que cette réforme est la nouvelle forme juridique de ce qui existait déjà dans les faits. Elle les accentuera c'est tout. Par contre, pour le ministère de l'Education Nationale et le patronat, ce décret renforce leur pouvoir. Le ministère de l'Education Nationale peut donc se permettre, ensuite, de se décharger d'une partie du financement (contrats, dotations...). Le corps professoral, traditionnellement caractérisé par son autonomie vis à vis de l'appareil productif, est peu à peu renouvelé par des ingénieurs venant de l'industrie (contractuels...). Partout, l'accent est mis sur le "savoir directement productif" au détriment de ce qui est formateur du point de vue de la démarche. C'est la technocratisation des écoles.

Grâce aux réformes successives de l'appareil formant les cadres (création des ENI, INSA, IUT, Instituts d'Université, puis ENSI-UER) faites sur des slogans extrêmement alléchants : "piliers de la rénovation de l'enseignement français", "coordination de la recherche fondamentale et appliquée", "participation des élèves", .. on les intègre dans le système établi par l'illusion que cette dernière réforme "moderniste" va leur permettre de gravir des nouveaux échelons dans l'échelle sociale. (leur formation sera mieux adaptée, revalorisée,.) Un masque aussi qu'en réalité, ces appareils forment des salariés qui devront travailler en fonction des normes imposées par le capital et qui seront exploités par celui-ci. Par la hiérarchie, à l'intérieur des "exécutants" du capital, ce qui entraîne pour eux le mythe de la promotion sociale, on masque le saut qualitatif qu'ils ne franchiront jamais pour arriver au pouvoir économique,,

Il ne faut donc pas s'arrêter seulement au contenu de cette réforme. Mais dénoncer aussi cette procédure en tant que moyen de mystification des élèves.

C'est pourquoi nous engageons les écoles à combattre ce décret :

- vers l'unité de l'enseignement supérieur, par un statut unique des ENSI,
- contre la spécialisation, pour une véritable formation polyvalente
- contre le concours et l'idéologie "sélectionniste"
- contre la cogestion-intégration
- contre la main-mise du patronat

ENGAGEONS LA LUTTE I

REJOIGNONS LES COMTES DE BASE UNEF-UGE !!

Le Bureau National de l'UGE

A - ANALYSE DE LA POLITIQUE de la BOURGEOISIE dans L'ENSEIGNEMENT

Tactique de la bourgeoisie dans l'enseignement

a) Tentative d'adaptation de l'université libérale par le patronat

Le patronat tenta de résoudre ce problème d'une façon totalement anarchique en créant des classes de T.S. (l'implantation de ces sections résulte des nécessités économiques régionales ou des besoins locaux de prestige). La création des T.S remonte, en fait aux années 50, sous la poussée de l'industrie, afin de donner un complément de formation théorique aux élèves diplômés des écoles nationales professionnelles.

De cette jonction devait naître des programmes qui furent choisis surtout pour satisfaire les nécessités industrielles sans trop de recherches pédagogiques (il existe actuellement 110 spécialités différentes en T.S), Ces sections sont rattachées aux lycées.

Bien que théoriquement ces enseignements dépendent du supérieur il n'en reste pas moins sous: la coupe des lycées qui les hébergent reliés aux autres secteurs par des voies étroites et tortueuses, avec pour seul équivalent à la sortie : le bac. Mémoire et endurance assurent seules le succès aux examens; la mise en application de la théorie demande aux TS une compréhension qu'ils n'ont pas tous : le niveau des cours théoriques étant insuffisant; ces cours étant sans liaison entre eux, et, laissés au libre arbitraire. Quant à la pratique, elle est laissée aux bons soins de professeurs qui enseignent ce qu'ils savent le mieux ou ce que demande l'industrie régionale toute puissante par la taxe qu'elle verse au lycée de son choix. Ne parlons pas du nombre d'enseignants (sur le double plan professionnel et pédagogique), ni du manque de matériel...

b) La première tentative planifiée et raisonnée d'adaptation de l'université aux besoins à court terme du patronat : le plan FOUCHET :

Le plan FOUCHET, on désigne sous ce nom une série de mesures prises en novembre 1964 à Février 1966, tout en voulant répondre aux besoins économiques, entend aussi supprimer cette anarchie (certains B.T.S. existeront malgré tout toujours). Les IUT, sont une réponse à certains facteurs, essentiels de la crise de l'université, c'est-à-dire l'incapacité affirmée de celle-ci de fournir les agents nécessaires au fonctionnement de l'économie dans l'état actuel du développement des sciences et des techniques, La mission donc des IUT, est de fournir des cadres moyens dont le rôle a été défini par l'ancien ministre comme suit :

- 2 -

"Dans les secteurs d'activités et plus particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire, ainsi que dans la recherche appliquée, se développent des fonctions nouvelles d'encadrement technique dont les titulaires sont associés de près au travail des ingénieurs, des chercheurs ou des cadres administratifs ou commerciaux".

Nous voyons donc que le Plan Fouchet était censé répondre à certains besoins immédiats et criants de l'économie et de la société capitaliste, et parmi ceux-ci les besoins en techniciens supérieurs : d'où les IUT.

Mais à ces besoins accrus, le gouvernement cerné par les contraintes budgétaires, ne pouvait répondre que par des expédients au moindre coût. D'où une formation au rabais des techniciens. En effet, la bourgeoisie pressée par des impératifs commerciaux et "sociaux" : (Marché commun, luttes ouvrières), ne pouvait qu'essayer de régler les problèmes les plus urgents.

Le Plan Fouchet, fut donc réalisé et instauré; la crise de l'emploi et l'augmentation massive du nombre des chômeurs en 67, et 68, se répercutant sur l'Université furent pour une bonne part le fondement de la colère populaire du mois de Mai 68.

- LA. DISPARITION DE L'UNIVERSITE TRADITIONNELLE,
LA. LOI D'ORIENTATION, LA PARTICIPATION -

Le blocage de l'Institution universitaire de Mai à Octobre 68 a permis à la bourgeoisie de tenter d'achever de détruire l'Université libérale, ce qui lui permettait de construire l'Université telle qu'elle a été définie aux colloques de Caen et d'Amiens, (réorganisation des structures universitaires, dépendance très étroite vis à vis du patronat local; facultés concurrentielles), c'est ainsi qu'au mois d'Août, apparut la Loi Faure. Celle-ci constituait une Université de masse soudée au secondaire, chargée de la formation des cadres moyens capables de s'insérer rapidement dans la production...

B- AXES DE LUTTES

I MAIN MISE PATRONALE SUR L'ENSEIGNEMENT : Nous voyons donc que de cette analyse se dégage le fait suivant :

* le patronat exerce d'une façon outrancière une main-mise sur l'enseignement dans le technique supérieur,
* pour cela, il utilise un certain nombre de moyens de pression.

1) Financiers-

- la taxe d'apprentissage : les entreprises peuvent subventionner une école de leur choix, jusqu'à 0,06 %
- des salaires bruts,, versés dans l' année, à déduire de la taxe d'apprentissage égale à 0,6 % des salaires
- bruts (décret 51 755 du 1406.1951), sur l'enseignement technique).

Là, le patronat utilise un certain nombre de manoeuvres: dessous de table versés aux responsables; taxe versée sous forme de matériel etc

* contrats signés entre administration et patronat : le patronat, par des moyens détournés, exerce des pressions de divers ordres sur l'enseignement. Exemple les accords passés entre le Centre associés du CNAM de Clermont-Ferrand et d'ADER-Auvergne (organisme regroupant des dirigeants d'importantes entreprises de la région (IBM, Michelin, etc...)). (cf. article du "MONDE" du 14.10.69). Et nul n'ignore que dans beaucoup de lycées, le matériel du CNAM est utilisé par les T.S..

2) Les débouchés :

Une entreprise d'une région déterminée embauche de préférence les étudiants qui ont été formés dans le lycée ou IUT sur lequel ils sont hégémoniques : ce qui implique une régionalisation des diplômes (un étudiant qui quitte sa région peut difficilement trouver du travail dans sa spécialité).

Le stage, dit de pré embauche, permet toujours à l'industriel, d'éliminer les éléments qui n'auront pas sacrifié la culture générale à la spécialisation étroite (il n'existe aucun statut du stagiaire, ce qui permet au patron de licencier ses stagiaires à n'importe quel moment, sous n'importe quel prétexte).

3) Idéologiques et sociaux :

* un certain nombre de "professeurs" sont en fait des ingénieurs qui exercent leur métier dans des industries privées en plus des cours au lycée : le résultat suivant est bien vite atteint : ils transmettent aux étudiants leur expérience industrielle (expérience qu'ils ont vécu dans leur entreprise).

* les représentants du patronat dans les jurys d'examens rendent efficace la sélection sur des critères plus que discutables (spécialisation très étroite, etc...),

* l'influence des représentants du patronat dans les Commissions Nationales professionnelles, chargées d'établir programmes et examens, est absolument prépondérante et dicte quasiment ses volontés à l'administration.

* certains directeurs de départements.

II - CONVENTIONS COLLECTIVES -

A l'heure actuelle, les TS DUT ne bénéficient d'aucune convention collective nationale, leur garantissant un emploi. Durant l'année scolaire 1968-69 le bureau du CEST et le bureau de la FNET organisèrent des discussions avec l'UGIC-CGT (Union Générale des Ingénieurs et Cadres), au terme desquels un communiqué commun fut élaboré. Ces positions communes sont toujours actuellement défendues par l'UGIC dans ses discussions avec le patronat (cf. communiqué ci-joint en annexe). Le Bureau présenté par le bureau sortant se battra pour l'obtention de conventions collectives sur la base de ce communiqué.

III LUTTE CONTRE LA PARTICIPATION

Axes de luttes en milieu T.S.

Les luttes menées l'année dernière ont été un facteur important de la disparition quasi complète de la participation.

dans un premier temps participation des militants, puis démonstration de la participation bidon. Pourtant, l'effort d'explication doit encore se poursuivre :

La participation définie par la loi Faure n'est qu'un facteur d'intégration des étudiants dans un système bourgeois afin de les préparer à leur rôle futur de cadres moyens, dociles, chiens de garde de la société capitaliste.

IV - EQUIVALENCE des DIPLOMES BTS - DUT - DUES - DUEL
Pour une véritable faculté de technologie.

Actuellement, le BTS et le DUT ne sont qu'une voie de garage. Il serait nécessaire que l'étudiant ait la possibilité de continuer ses études dans le secteur qui l'intéresse. Nous insistons donc sur une notion de continuité dans l'enseignement technique (accès aux Grandes Ecoles, aux facultés, etc...) et c'est uniquement dans ce sens que l'on doit comprendre le mot d'ordre "faculté de technologie".

V - LUTTE CONTRE LA REPRESSION
LUTTE POUR LES LIBERTES SYNDICALES et POLITIQUES

La bourgeoisie attaque le mouvement lycéen, étudiant et ouvrier par ses points faibles : c'est-à-dire les militants ou groupes de militants isolés; c'est ainsi que la répression atteint particulièrement le mouvement étudiant par l'intermédiaire des lycées, classes de TS et de Prépas. Des assemblées générales, meetings devront sensibiliser les étudiants sur ce problème crucial afin de les mobiliser, le cas échéant, rapidement.

117 élèves TS de VALENCE ont été exclus de leur établissement pour fait de grève. A l'issue d'actions très dures, ils ont obtenu leur réintégration sans condition, ainsi que la construction d'un restaurant universitaire.

Annexe au texte d'Orientation
CONVENTIONS COLLECTIVES

COMMUNIQUE

I-POUR LA RECONNAISSANCE DES BREVETS DE TECHNICIENS SUPERIEURS
et DES DIPLÔME UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE -

L'U.G.I.C. (C.G.T.), et la Fédération Nationale des Etudiants Techniciens (U.N.E.F.), après une étude commune des problèmes posés par l'insertion dans l'économie des Techniciens Supérieurs ont voulu marquer leur accord sur l'orientation à prendre pour la défense de leurs intérêts.

Elles ne peuvent accepter qu'il y ait entre les différentes catégories de salariés, des cloisons arbitraires rendant plus difficile le passage d'une catégorie à une autre; c'est ce que l'U.G.I.C rappelle quand elle revendique une grille hiérarchique unique qui classe d'une manière continue les différentes fonctions et un perfectionnement continu qui permette une progression normale

il n'y a donc pas à leurs yeux, une catégorie de techniciens qui constituerait soit des Ingénieurs au rabais, soit une catégorie "charnière". Les Techniciens ont une vocation d'Ingénieur et l'ensemble des dispositions à prendre doivent leur permettre une accession normale à ce titre qui devrait leur être reconnu dès qu'ils peuvent en remplir les fonctions.

Dans la plupart des branches d'industrie, une cloison a été créée artificiellement, séparant les cadres des autres catégories de personnel; cet état de fait, de façon générale, gêne le passage naturel d'une catégorie à l'autre. En outre, les Techniciens, Supérieurs français (BTS), correspondent à ceux qui sont désignés dans la plupart des pays d'Europe, par le terme "Ingénieurs Techniciens"

C'est pourquoi les deux organisations revendiquent pour les possesseurs du BTS, ou du diplôme universitaire de technologie (DUT), l'intégration dès l'embauche dans la catégorie dépendant de la Convention Collective des Cadres. Elles demandent aussi que ces diplômes équivalents soient reconnus, quelle que soit la branche. Partout où cela est nécessaire il convient donc d'intervenir dans les Commissions Nationales Professionnelles consultatives, pour obtenir cette reconnaissance. Cette action devra être menée parallèlement aux négociations paritaires sur les classifications.

II- POUR DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE ASSURANT UNE VERITABLE FORMATION

L'U.G.I.C - C.G.T. et la F.N.E.T. ont constaté l'identité de leur appréciation concernant les IUT. Les deux délégations estiment, en effet, que ces établissements doivent offrir un enseignement correspondant aux exigences actuelles de l'évolution scientifique et technique.

Le Gouvernement et le patronat préconisant, à cet égard, des enseignements essentiellement axés sur la spécialisation hâtive et pour des techniques susceptibles d'être rapidement périmés; l'unique but qu'ils poursuivent est de pouvoir disposer de techniciens immédiatement rentables pour augmenter ainsi leurs profits.

Au contraire, l'U.G.I.C, et la F.N.E.T. conscientes de la Communauté d'intérêts des techniciens et de la nation, réclament la priorité pour la formation générale dans les IUT, la spécialisation étant subordonnée à des impératifs de longue portée. Seule une telle formation, dispensée dans un cycle suffisamment long peut créer les meilleures conditions pour répondre aux mutations et reconversions éventuelles et permettre à ces cadres diplômés de faire face à l'évolution rapide des connaissances et d'assumer des responsabilités de plus en plus élevées grâce à l'expérience et au perfectionnement.

Dans cet esprit, les deux délégations dénoncent la dispersion actuelle dans les méthodes et les programmes d'enseignement des IUT et réclament leur unification dans le cadre de l'Université

Les Commissions pédagogiques nationales que le patronat tente d'utiliser pour la réalisation de ses objectifs doivent permettre aux organisations syndicales compétentes de jouer leur rôle, pour les programmes, comme pour les implantations des IUT, L'U.G.I.C., à l'intérieur comme à l'extérieur de ces commissions, agit d'ores et déjà. pour la satisfaction de ces exigences.

III POUR LE DEVELOPPEMENT DES CONTACTS ET DES MOYENS D'ACTION

Les deux délégations U.G.I.C.-C.GT. et F.N.E.T. (U.N.E.F.) sont conscientes que les positions de fond que nous venons de rappeler doivent être reprises au niveau de chaque branche et dans chaque région par leurs organismes correspondants. Elles demandent donc à chaque syndicat, section syndicale, commission départementale, de cadres pour l'UGIC, et aux associations générales d'étudiants, corpos, cartels, pour la FNET, de prendre contact entre eux. Ces contacts permettront de préciser à partir de la situation réelle des techniciens dans chaque branche, de leurs préoccupations et de leur niveau d'organisation, des modalités d'action pour la défense de leurs propres intérêts.

Ce travail, réalisé en commun, comme en témoigne la récente table ronde organisée par la commission des cadres de l'Union Départementale CGT de Paris, et le Cartel des Etudiants du Supérieur Technique (CEST), doit permettre de l'avis des deux délégations, une meilleure connaissance des problèmes réels qui se posent tant aux étudiants qu'à ceux qui demain, seront leurs collègues de travail, et par là même, de mener des actions mieux coordonnées, donc plus efficaces.

Paris, le 28 Novembre 1968

Pour la FNET :
Patrick BOLOTIN

Jean-Louis SENEJEN
Membres du BUREAU NATIONAL

Pour l'U.G.I.C.
Pierre MARGER -Membre du
secrétariat,

Gérard ALEZARD -Membre de la
Commission Administrative

LUTTE EN SANTE

Aussi les axes de lutte à proposer pour l'UNEF dans le secteur Santé doivent répondre aux faiblesses et aux acquis de deux dernières années :

- 1) - nécessités de continuer de lutter contre la sélection là, c'est le point faible du système, dont la stabilité est fonction du nombre limité de médecins.
- 2) - s'insérer dans les luttes, face aux perspectives de restructuration de la Sécurité Sociale :
 - a) en posant dès l'abord le problème des monopoles pharmaceutiques,
 - b) en dénonçant l'anarchie de la médecine, libérale,
 - c) en refusant l'impasse d'une défense de la "pseudo gestion" ouvrière de la Sécurité Sociale, qui a été la première réalisation d'une politique d'intégration institutionnelle du mouvement ouvrier.
- 3) - Soutien aux luttes des travailleurs qui remettent en question pouvoir administratif et mandarin : notamment occupation conjointe des locaux administratifs, explication conjointe des luttes hospitalières, grève des paiements : participation avec non enregistrement administratif, etc...
- 4) - Explication du caractère capitaliste du secteur Santé à la population et lutte contre l'idéologie médicale
 - notamment à l'occasion des campagnes de prestige, des quêtes publiques et de la charité organisée (Recherche Médicale, paralysés...)
 - boycott de cours à contenu particulièrement orienté. Pichot en psychologie à Cochin, organisation de contre-campagne d'explication.

A ce titre, il faut souligner l'opposition entre les perspectives défensives et les conceptions bureaucratiques qui ont amené l'échec du mouvement ouvrier face aux ordonnances, et nos propres perspectives offensives sur le rôle du Secteur Santé dans l'économie capitaliste, qui excluent toute perspective d'alliance avec une couche anti-monopoliste certes, celle des petits médecins libéraux, mais intrinsèquement réactionnaires.

- 5) Mettre au premier plan les possibilités liaison effective avec les travailleurs de la Santé
 - notamment lutte contre le bénévolat,
 - lutte contre le développement de l'Hospitalisation privée et l'accentuation de la main mise des intérêts privés sur l'hospitalisation publique.

6) ce qui amène à déboucher sur des perspectives de mobilisation de masse pour "des cours témoins", en face des hôpitaux, démontrant au public le mécanisme de la formation des techniciens de la Santé, l'organisation hospitalière, des conditions et les raisons pour lesquelles est mal soignée et exploitée la population.

C'est donc en menant de front des batailles revendicatives notamment contre la sélection, qui visent à lézarder l'édifice médical et des actions relais très bien préparées, à but de dénonciation idéologique, que peuvent être menés à bien nos objectifs face à l'alliance gouvernement-monopoles-corps des médecins libéraux.

C'est à ce titre que se pose le problème de nos rapports avec les organisations ouvrières sur les perspectives de lutte dans le secteur Santé.

Si de grosses divergences stratégiques existent, une radicalisation des modes de lutte se fait très lentement à la base

Sans jamais jouer un rôle directeur auquel il ne saurait prétendre, c'est dans cette lente modification de la réalité revendicative chez les travailleurs de la Santé que le mouvement étudiant peut mettre le plus d'espoir dans la possibilité effective de jonction dans le secteur santé avec la masse des travailleurs. C'est à cette condition essentiellement que pourra se faire un rapprochement entre organisation étudiante et organisations ouvrières, sur la base de la lutte pour le contrôle ouvrier, qui soit autre chose que circonstanciel.

Texte diffusé fin janvier, par le CA UNEF-SCIEINCES PO

BAS LES- MASQUES

"Dans les annales de l'histoire réelle, c'est la conquête, l'asservissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale qui domine. Dans les manuels béats de l'économie politique, c'est au contraire l'idylle qui l'a de tous temps emportée. A leur dire, il n'y eut jamais, l'année courante exceptée, d'autre moyen d'enrichissement que le travail et le droit".

MARX

On nous présente l'enseignement à Sciences Po, comme un modèle d'objectivité et de méthode scientifique. Il s'appuie tout entier sur un axiome fondamental : les problèmes économiques et sociaux sont des problèmes techniques; une étude approfondie et "objective" ne peut laisser subsister que des nuances dans les jugements portés sur eux; il importe, pour préserver la rigueur des analyses d'être, comme dit M. de Lattre, "humbles devant les faits", c'est-à-dire de les décrire minutieusement. On évitera ainsi les jugements trop tranchés et surtout une politisation hors du propos. MM les professeurs n'aiment pas entendre des mots tels que lutte de classes, Etat bourgeois, impérialisme : ces expressions malsonnantes permettent infailliblement d'identifier dans ceux qui les emploient "les verbeux, les orateurs de meetings, les brouillons", selon, le mot d'un enseignant de cette maison. Au risque de passer pour des lourdauds qui n'ont su assimiler le plan : "bien que... cependant", nous nous permettrons pourtant d'insister sur ces notions incongrues.

Nous entendons montrer que, sous le couvert de l'objectivité scientifique, l'enseignement de Sc. Po. n'est que le véhicule de la plus cynique apologie de l'ordre bourgeois.

Nous partirons de l'exemple portant sur le problème du "sous développement", c'est-à-dire des cours de MM/ CALVEZ et MOUSSA. Nous allons voir que leurs exposés, apparemment objectifs, recouvriront en fait un certain nombre d'oublis ou de sous-entendus convenant parfaitement aux intérêts de la bourgeoisie impérialiste.

CE QUE DISENT MM. CALVEZ et MOUSSA

Pour M. MOUSSA, comme pour L CALVEZ, l'objectivité consiste à se borner à rapporter des faits. Ils se refusent à toute explication globale, mais aussi à tout élément de réflexion permettant de rechercher cette explication. M. CALVEZ proclame d'ailleurs son intention de "ne pas faire de théorie". Cela explique l'allure de catalogue que prennent leurs cours, tant en ce qui concerne l'analyse des problèmes que les vœux pieux érigés en "solution".

les deux cours se complètent l'un porte sur les aspects économiques, l'autre sur les aspects politiques et sociaux du développement. Résumons leur énumération des problèmes.

- manque de capitaux et d'équipements, absence d'une économie monétaire, structure agraire de l'économie, hypertrophie du secteur tertiaire, détérioration des termes de l'échange avec les pays développés, parasitismes, structures sociales ne favorisant pas l'initiative individuelle, démographie galopante, analphabétisme, "inadaptation métaphysique à la croissance" (sic) ("mentalités inadaptées").

Reconnaissons que les deux cours n'en restent pas là, et que M. MOUSSA prend la peine de nous avertir que ces éléments constituent "un tout organique". Toutefois, nous ne saurons pas qu'est ce qui, dans ces faits, est essentiel, quels sont les éléments qui conditionnent l'ensemble. On peut, certes, objecter que la réponse à cette question n'est pas évidente, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la poser. Nos professeurs, eux, s'y refusent, Ce caractère empirique et descriptif de l'analyse du sous-développement amène à la célèbre et profonde définition : un pays sous-développé est un pays où le revenu par tête d'habitant est inférieur à 500 dollars.

Rien d'étonnant alors si les solutions proposées tombent dans la même banalité désespérante. Elles découlent d'évidences : puisque les mentalités sont inadaptées, il faut les réformer, puisqu'on manque de capitaux, il faut en apporter, puisque le secteur tertiaire est hypertrophié, il faut le "rénover" etc...

Ce raisonnement irréfutable amène M. MOUSSA à poser, sans rire, le problème suivant : sachant que le "coefficient du capital" est tant, quelle somme devrait être consacrée à l'aide par les pays développés, pour permettre à ceux du tiers monde de rattraper leur retard ?

Lorsque, par hasard, les solutions ne sont pas aussi évidentes, on n'hésite pas à ouvrir les débats. Ainsi, M. MOUSSA propose-t-il la question de la place qu'il convient de faire à l'aide privée et de la répartition par secteur des investissements (priorité aux biens d'équipements dont le pays a besoin ou à des productions à bas prix qu'il pourra écouler facilement sur le marché international pour se procurer des devises). La réponse est à l'image du reste du cours : après avoir cité (objectivité oblige), quelques opinions opposées sur le sujet, il choisit lui-même la voie de la sagesse, qui, comme chacun sait, passe par le milieu, et conclut qu'il faut éviter tout dogmatisme.

Ajoutons que, si dans le recensement des problèmes nos deux professeurs évitent avec soin toute hiérarchisation, au niveau des solutions ils découvrent par contre deux piliers, deux recettes miracles : l'aide fournie par les pays développés, seul moyen d'apporter au sous développés le capital financier et technique qu'ils ne peuvent dégager par eux-mêmes ; l'intervention de l'état chargé de "l'intérêt général" par des réformes et par la diffusion "d'une idéologie favorable à la croissance"

A lire ces exposés où les problèmes sont abordés de manière aussi simple et si sereine, on ne peut manquer d'être gagné par l'optimisme. Il faut pourtant dire que MM CALVEZ et MOUSSA n'atteignent pas le septième ciel de la béatitude; ils doivent constater ce que M. MOUSSA appelle "le cercle vicieux du sous développement".

On en reste toutefois aux constatations et un certain nombre de questions restent sans réponse dans les deux cours : que signifie l'évolution des relations économiques entre pays développés et sous développés, et notamment la détérioration des termes de l'échange que doit constater M. MOUSSA ? Pourquoi les structures parasitaires économiques et sociales ne disparaissent-elles pas (ou réapparaissent-elles sous des formes nouvelles fonctionnaires, intermédiaires et cadres pléthoriques), en dépit de toutes les politiques de développement ? Pourquoi les échecs répétés des réformes agraires ? Les deux cours restent muets là-dessus, nous nous attacherons à donner de ce "cercle vicieux" les explications que ne fournissent ni l'un ni l'autre.

QUE NE DISENT PAS MM CALVEZ et MOUSSA

On commence à entrevoir la réponse à ces questions lorsqu'on s'aperçoit du fossé qui sépare les cours de la réalité de pays sous développés telle qu'elle apparaît à travers la réalité de l'actualité : dans les journaux, on parle d'émeutes, de guerres, d'antagonismes violents; dans les exposés de MM CALVEZ et MOUSSA, tout n'est matières qu'à discussions académiques. Ces faits n'ont pourtant rien d'anecdotiques et nous allons voir que leur "oubli" a une signification bien précisée.

Pour en rester à l'essentiel, les éléments qu'ignorent MM. CALVEZ et MOUSSA relèvent de deux chapitres :

LES PROFITS QUE LE SOUS DEVELOPPENENT PERMET AUX ENTREPRISES DES PAYS DEVELOPPES DE REALISER

Pas un mot n'est dit de l'importance des mouvements de main d'oeuvre vers les pays développés; pourtant, les travailleurs immigrés jouent dans nos pays un rôle essentiel en s'occupant de tous les travaux pénibles les plus indispensables (chantiers, manutention, etc) et cela avec les coûts les plus réduits pour les capitalistes (salaires de misère, logement en bidonville, protection sociale toute théorique). Pas un mot non plus n'est soufflé des "retours" de l'aide. Des statistiques de la Banque Mondiale, il ressort que les bénéfices rapportés annuellement par les investissements privés dans le Tiers Monde seraient environ quatre fois supérieur à ces investissements. Ces profits s'ajoutent à ceux réalisés grâce à la majoration des prix des produits des pays sous développés, notamment des matières premières : (grâce à la dérisoire rémunération de la main d'oeuvre et aux rapports de force économique). L'aide publique, présentée comme plus désintéressée (elle n'est pas faite à des taux usuraires) !, n'est que le moyen d'ouvrir la porte à des investissements plus lucratifs (encore n'insisterons nous pas sur les côtés croustillants de l'aide publique : la publication de vieilles archives du Foreign Office révèle que les ministres iraniens qui avaient

signé les accords de 1919 avec l'Anglo-Iranian Oil Compagny, avaient été achetés; que nous apprendront-elles, lorsqu'elles seront publiées, les archives du Secrétariat aux Affaires Africaines et Malgaches?).

L'IMPORTANCE DES FORCES ARMEES DANS LES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Il est connu que c'est dans le budget des pays sous-développés que les dépenses militaires tiennent la plus grande place. Ce que l'on sait moins, c'est que cette place est encore plus grande dans l'aide (la moitié de l'aide US prend la forme de fournitures militaires). Ce genre de dépenses n'est pas précisément la plus susceptible de provoquer la croissance économique.

Dans la mesure où l'on ne croit pas que les phénomènes politiques et sociaux sont l'effet du pur hasard, on est fondé de penser que si les problèmes militaires prennent une telle place dans le tiers monde, c'est qu'il s'agit de défendre certains intérêts bien précis. Du reste, les armées nationales ou étrangères manifestent dans ces pays, du TCHAD au VIETNAM et du BRESIL à l'AFRIQUE du SUD, une activité suffisamment connue pour qu'il soit superflu de s'étendre là dessus.

Arrivés là, il nous semble que la raison des silences de CALVEZ et MOUSSA apparaît clairement : c'est que, ces faits "ignorés" suggèrent à ces questions non posées des réponses tout à fait "subversives". Ils incitent à voir le problème du sous-développement sous un tout autre jour que celui d'un cercle vicieux où la faute incomberait aux mauvais génies de la fatalité.

Quant à nous, ils nous poussent à revenir aux notions incongrues que nous évoquions au début de ce tract :

LA NOTION d'ETAT BOURGEOIS

L'armée a pour fonction essentielle de défendre le pouvoir de la classe dominante. En l'occurrence, dans les pays sous développés, il s'agit d'une foule de couches parasitaires (usuriers, propriétaires., fonciers, fonctionnaires, prévaricateurs et caciques divers); en effet, pour maintenir les alliances de classe qui sont à la base de son pouvoir, la bourgeoisie dirigeante des capitalistes modernes doit défendre à tous prix les intérêts de ces couches fussent-ils un obstacle au développement économique et quelle que soit l'importance des dépenses militaires qui requiert la défense d'un tel régime de surexploitation..

LA NOTION d'IMPERIALISME

Dans le cadre du système capitaliste, l'inégal développement des forces productives entre les pays s'aggrave lui-même. Faute de pouvoir affronter la concurrence, les pays sous-développés sont obligés de se cantonner dans des productions peu élaborées (matières premières, produits industriels de première transformations, produits agricoles), c'est-à-dire peu rentables et qui perdent de leur valeur au fur et, à mesure du progrès Technologique ; d'où une pénurie de capitaux renforcée.

de surcroît par la consommation improductive des couches parasitaires - et la perpétuation du sous-développement. Cette situation économique explique le bas niveau des salaires qui fait de ces pays un exutoire alléchant pour les capitaux des pays développés en quête de profits.

Pour préserver les plantureux bénéfices que tirent de cet état de fait leurs entreprises, les états capitalistes développés soutiennent militairement - au nom de la défense des libertés bien sûr - les gouvernements bourgeois de ces pays.

Ainsi, l'impérialisme, avec tout son cortège d'exploitation, de misère et d'arriération, reproduit-il de lui-même les conditions de sa propre existence; là est toute l'explication du "cercle vicieux" du sous-développement. La seule issue à ce cercle vicieux est le rejet de la voie capitaliste, ce qui suppose le renversement de l'appareil de répression étatique de la bourgeoisie.

Cette constatation donne tout leur sens aux enseignements de MM. CALVEZ et MOUSA, en particulier à leur apologie de l'Etat : il ne s'agit que de couvrir du voile du désintéressement scientifique les petites recettes de l'ordre bourgeois et de l'Impérialisme. Voilà tout le secret de leur "objectivité" !

Nous serons amenés, dans les semaines et les mois qui viennent à parler d'un certain nombre d'autres cours de cet Institut, car tous procèdent de cette méthode qu'appliquent si bien à nos cibles d'aujourd'hui : faire dans la théorie abstraction de l'explication que pour mieux dans la pratique résoudre les problèmes dans ce cadre. Il est difficile à leur sujet de ne pas rappeler les paroles de LENINE :

"L'étiquette de sans parti dans la sobriété bourgeoise n'est que l'expression voilée, hypocrite, passive, de l'appartenance au parti des repus, au parti des gouvernants, au parti des exploités".
